Voici les réponses à la demande d’accès 24-25.368

**1. Le nombre total d'enfants actuellement placés en famille d'accueil dans la province de Québec, ventilé selon le nombre de familles individuelles et de foyers de groupe.**

En date du 30 août 2024, nous avions 11 946 enfants placés en famille d’accueil et 538 en ressource intermédiaire selon notre banque de données SIRTF. Les ressources intermédiaires ne sont pas des milieux institutionnels comme les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation (CRJDA).

**2. Le nombre total de familles sous surveillance. Par « familles sous surveillance », vous visez le nombre de familles faisant actuellement l'objet d'une enquête ou d'une évaluation par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).**

Au terme des recherches effectuées pour ce point, nous constatons que nous n’avons aucun document conformément à l’article 1 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). En effet, cette partie de la demande doit être adressée aux établissements de santé aux coordonnées suivantes :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf>

**3. Le nombre total d'enfants placés en famille d'accueil qui sont de statut autochtone au Québec, ventilé par nombre au sein des foyers familiaux individuels et des foyers de groupe.**

Au terme des recherches effectuées pour ce point, nous constatons que nous n’avons aucun renseignement conformément à l’article 1 de la Loi sur l’accès. En effet, cette partie de la demande doit être adressée aux établissements de santé aux coordonnées suivantes :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf>

**4. Le nombre total de familles sous surveillance qui sont de statut autochtone (nombre de familles faisant actuellement l'objet d'une enquête ou d'une évaluation par la DPJ.)**

Au terme des recherches effectuées, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient pas de renseignements répondant à ce point de la demande.

**5. Le nombre total d'admissions en famille d'accueil par année pour les années 2020-2023. Par nombre d'admissions, c’est le nombre d'enfants pour lesquels un accord volontaire de placement en famille d'accueil a été conclu par un tribunal de la famille, séparant ainsi l'enfant de son foyer.**

Le MSSS n’est pas en mesure de fournir les données sur le nombre d’enfants hébergés en famille d’accueil dans le cadre d’une mesure volontaire seulement. Ces informations sont détenues par chacun des ÉSSS. Par contre, le MSSS peut fournir le nombre total d’enfants qui sont hébergés en famille d’accueil, incluant les familles d’accueil de proximité autant dans le cadre d’une mesure volontaire que d’une mesure judiciaire (i.e mesure ordonnée par la Chambre de la jeunesse).

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre total d'admissions d’enfant en famille d'accueil incluant les familles d’accueil de proximité sous la LRR1 | |
| **Année financière** | **Nombre d'admissions** |
| 2020 | 655 |
| 2021 | 732 |
| 2022 | 874 |
| 2023 | 866 |
| **Total** | **3127** |
| \*Données en date du 2024-08-30 dans la base SIRTF |  |

1 Placements effectués dans le cadre des mesures volontaires et judiciaires